

Extrait du registre des décisions

Bureau du 11 mai 2023

n° 043-23

Objet : *RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2023-2025*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Corinne Charles à Franck Morat - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen

conseillers excusés : 17

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 mai 2023

délibération n° 043-23

objet **RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2023-2025**

Philippe Gamen en l'absence de Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, indique que Grand Chambéry mène une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion. De ce fait, la Communauté d'agglomération est porteuse d'un PLIE et contribue, par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de prestations spécifiques, à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, et notamment les habitants des quartiers en politique de la ville.

Ce dispositif d'aide au retour et à l'accès à l'emploi durable est complémentaire aux politiques publiques de l'emploi. A cet effet, il propose une programmation d'actions sous forme de marchés publics dédiés aux participants du PLIE et bénéficie d'un pilotage et d'une animation assurés en interne par Grand Chambéry.

Pour mettre en œuvre le PLIE (pilotage, animation, gestion, prestations), Grand Chambéry sollicite une subvention auprès du Département de la Savoie, organisme gestionnaire du FSE+ 2021-2027 au titre de la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » et de l'objectif spécifique H (OSH) « Favoriser l'insertion et l'inclusion active ».

Bien que le protocole d'accord du PLIE couvre une période de 5 ans (2023-2027), le projet déposé correspond à la période de l'appel à projets du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le coût prévisionnel de l'opération PLIE à hauteur de 1 047 368,94 €, représentant en moyenne 349 122 € par an, comprend :

- des frais de fonctionnement (dépenses de personnel et dépenses indirectes) pour l'animation et la gestion du PLIE,
- les montants des nouveaux marchés de prestations de service attribués pour le PLIE sur 2023-2026,
- les montants indicatifs de l'enveloppe dédiée aux projets expérimentaux.

Le FSE+ est ainsi sollicité pour un financement à hauteur de 40 %, soit 418 947,57 € pour la période 2023-2025. L'autofinancement de Grand Chambéry représenterait donc 628 421,37 €.

Vu le programme national du FSE+ 2021-2027,

Vu la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 relative au développement des PLIE et son additif n° 1 d'avril 2014,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions, **Vu** l'avis de la commission économie, emploi-insertion et enseignement supérieur du 8 mars 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : sollicite du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du FSE+, destinée à cofinancer le PLIE sur la période 2023-2025,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la future convention entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie en sa qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE+, ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à procéder, le cas échéant, à une demande de FSE+ complémentaire dans le respect du cadrage budgétaire de Grand Chambéry,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

043-23

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2023-2025

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29410H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29410H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023